



La valeur des décisions prises entre la direction et le ce

Par **klala**, le **15/02/2012** à **22:04**

Bonjour,

je travaille dans une clinique et voici mon problème

Sur mon planning du mois de janvier je me suis aperçue (via planning ordi.)

qu'il me manquait 24 h de jour que j'avais effectué. Surprise !!

Je me rend chez la comptable, elle me rétorque " je devais des heures en 2011 (ah je ne savais pas!) donc voilà 2 jours travailler en janvier pour 2011.

Je m'adresse au CE je trouve une lettre datée du 6 decembre 2011 avec laval du directeur " les compteurs horaires sont cloturés au 31 decembre et ne pourront être remis sur l'année qui suit" Sauf qu'on me dit que cela ne vaut rien Mr le Directeur fait ce qu'il veut donc revient!!!!
merci sur les décisions pris entre lui et le comité d'entreprise que faire

Par **pat76**, le **16/02/2012** à **14:20**

Bonjour

Vous avez un contrat de travail avec un forfait annuel d'heures?